

## Checklist: Comment faire sa demande de congé parental?

**Avertir par écrit l'employeur par courrier recommandé ou par la remise en main propre avec un double à signer en tant qu'accusé de réception.**

### Veillez à indiquer :

- le congé thématique pour lequel vous introduisez la demande. Dans ce cas-ci, le congé parental.
- la forme d'interruption : interruption complète, interruption partielle à mi-temps, interruption partielle d'1/5 ou interruption partielle d'1/10.
- la date de prise de cours et la durée de l'interruption souhaitée.

### Délai de l'avertissement écrit selon l'employeur :

- Au plus tôt 3 mois et au plus tard 2 mois avant la date de prise de cours : chez les employeurs du secteur privé, les administrations communales, provinciales et les services qui en dépendent.
- 3 mois avant la date de prise de cours : tous les autres employeurs.

### Preuve à fournir à l'employeur :

- Indien de werkgever er nog niet over beschikt, een kopie van de geboorteakte van het kind waarvoor je dit thematisch verlof aanvraagt.
- une copie de l'acte de naissance de l'enfant pour lequel vous demandez le congé thématique si l'employeur ne le possède pas encore.
- une attestation prouvant que la procédure d'adoption est en cours ou finalisée ainsi qu'une composition de ménage où l'enfant est repris.
- si l'enfant est moins-valide et que la date de prise de cours de l'interruption est située entre ses 12 et 21 ans, une attestation qui démontre le handicap.
  - soit, souffre d'un handicap physique ou mental au moins égal à 66 % ;
  - soit qu'il a une affection qui entraîne au moins 4 points dans le pilier 1 de l'échelle médico-sociale, au sens de la réglementation des allocations familiales ;
  - soit qu'il a une affection qui entraîne au moins 9 points dans l'ensemble des 3 piliers de l'échelle médico-sociale, au sens de la réglementation des allocations familiales.

## Introduire une demande auprès de l'ONEM par formulaire papier ou par voie électronique (de préférence)

### Formulaire papier :

- Demandez ou téléchargez le **formulaire** « C61 – Congé parental » ou le formulaire « C61 EP – Congé parental » si vous travaillez dans une entreprise publique autonome (Proximus, SNCB, Bpost ou Skeyes).
- Complétez le et faites le compléter par votre employeur. Les deux parties sont à renvoyer par lettre recommandée sous le même pli postal au service « Service OCR » Boulevard de l'Empereur 7-9, 1000 Bruxelles.

---

### Voie électronique :

- <https://www.socialsecurity.be/citizen/nl/static/applics/elo/index.htm>
- Délai de la demande : Lorsque vous avez eu l'accord de votre employeur et que la date de prise de cours est connue, vous devez avertir l'ONEM au plus tôt 6 mois avant cette date et au plus tard 2 mois après cette date.